

The Clean Up Rural Beaches (CURB) Program

WHAT IS CURB?

Clean rural beaches play an important role in healthy and thriving communities across Ontario. They offer recreational and leisure opportunities to residents of Ontario and out of province visitors. Use of Ontario's bathing beaches contribute an estimated \$800 million annually to the provincial economy.

Each year many Ontario beaches are posted as unfit for swimming. Bacterial contamination of beach waters is the main reason for beach postings. In rural areas, the most probable recurring sources of this contamination are livestock watering in streams, failed milkhouse waste disposal systems, failed septic systems, and improper manure management systems.

Clean Up Rural Beaches, (CURB), is a Ministry of Environment and Energy (MOEE) program that aims to prevent pollution from rural sources to reduce the frequency of rural beach postings in Ontario.

Under the CURB program, the ministry makes funds available for projects such as improving manure storage, milkhouse washwater disposal systems, fencing and crossings to restrict livestock access, and private sewage systems.

During the ten-year period, September 1, 1991 to August 31, 2001, the CURB program will provide \$57 million in capital grant assistance to clean up rural beaches in Ontario. Participating conservation authorities deliver the CURB program locally.

HOW THE CURB PROGRAM WORKS

The emphasis of the CURB program is on improving local surface water quality through improved management practices. Improved water quality will result in rural beaches that are swimmable.

Here is how the CURB Program works:

1. Conservation authorities complete a CURB plan for specific areas under their jurisdiction to be eligible to participate in a local five-year CURB program.
2. Funding is provided by the ministry to conservation authorities for program delivery, conservation promotion, on-farm demonstrations, evaluation, and water quality monitoring.
3. Grants are provided by the ministry through participating conservation authorities to:
 - farmers who build structures and adopt environmentally sound practices as part of their Water Quality Improvement Plan, and
 - rural residents who repair or rebuild a private sewage system as part of their individual Water Quality Improvement Plan
4. Local CURB committees receive and review Water Quality Improvement Plans and projects requesting funding. CURB committees are locally represented by the: conservation authority, MOEE, Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs (OMAFRA), local public health office, and Ontario Soil and Crop Improvement Association.
5. Emphasis is placed on Extension, Education and Technology Transfer through factsheets, on-site visits, tours, and demonstration projects.

THE WATER QUALITY IMPROVEMENT PLAN

A Water Quality Improvement Plan is required to describe the combination of practices and/or structures that will address specific sources of water quality impairment. The Water Quality Improvement Plan outlines:

- existing facilities and problems
- current practices and structures
- sources and pathways of water resource contamination
- environmental impacts
- alternative solutions
- potential improvements

GRANT ASSISTANCE

The following grants are available to help implement components of a Water Quality Improvement Plan. A single property may be eligible for a grant under each category.

ELIGIBLE ITEMS	GRANT RATE	GRANT CEILING
LIVESTOCK ACCESS RESTRICTION	75%	\$10,000
MANURE STORAGES	50%	\$12,000
MILKHOUSE WASHWATER DISPOSAL SYSTEMS	50%	\$ 5,000
PRIVATE SEWAGE SYSTEMS	50%	\$ 2,000

HOW TO APPLY FOR GRANTS

1. Not all conservation authorities are participating in the CURB program, so call your local conservation authority office to determine if your property is located in a CURB watershed and is a priority site.
2. Obtain program literature from your local conservation authority to learn specific details of how the program operates.
3. Complete the Water Quality Improvement Plan.
4. A site visit by the local CURB program facilitator will be conducted to determine eligibility.

CONSERVATION AUTHORITIES PARTICIPATING IN THE CURB PROGRAM

Ausable-Bayfield	(519) 235-2610
Catfish Creek	(519) 773-8037
Credit Valley	(905) 670-1615
Essex Region	(519) 776-5209
Ganaraska Region	(905) 885-8173
Grand River	(519) 621-2761
Grey-Sauble	(519) 376-3076
Halton Region	(905) 336-1158
Kettle Creek	(519) 631-1270
Lake Simcoe Region	(905) 895-1281
Long Point Region	(519) 428-4623
Lower Thames Valley	(519) 354-7310
Lower Trent River	(613) 394-4829
Maitland Valley	(519) 335-3557
Metro Toronto	(416) 661-6600
Mississippi Valley	(613) 259-2421
Moirs River	(613) 968-3434
Napanee Region	(613) 354-3312
Niagara Peninsula	(905) 227-1013
Otonabee Region	(705) 745-5791
Prince Edward Region	(613) 476-7408
Raisin Region	(613) 528-4823
Rideau Valley	(613) 692-3571
Saugeen Valley	(519) 364-1255
South Nation River	(613) 984-2949
St. Clair Region	(519) 245-3710
Sewern Sound RAP	(705) 526-7809
Upper Thames River	(519) 451-2800
Nottawasaga Valley	(705) 424-7452 (April 95)

FOR FURTHER INFORMATION CONTACT:

Ministry of Environment and Energy:
1-800-563-CURB

Le Programme de dépollution des plages rurales

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME?

Des plages propres sont un atout économique pour de nombreuses localités rurales de l'Ontario. Elles attirent des milliers d'Ontariens et de visiteurs en quête de loisirs comme la baignade. En fait, les plages où l'on peut se baigner apportent annuellement quelque 800 millions de dollars à l'économie ontarienne.

Or, de nombreuses plages sont fermées à la baignade chaque été. La pollution par des bactéries en est la raison principale. Dans les localités rurales, ce type de pollution est surtout attribuable aux matières fécales du bétail, à la mauvaise élimination des eaux de lavage des laiteries, à des installations septiques défectueuses et à une mauvaise gestion du fumier.

Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie a lancé le *Programme de dépollution des plages rurales* justement pour empêcher la pollution d'origine rurale et réduire le nombre de fois où les plages sont fermées à la baignade chaque été.

Par le biais du programme, le Ministère subventionne des mesures antipollution telles que l'aménagement d'aires d'entreposage du fumier, l'installation de systèmes d'élimination des eaux de lavage des laiteries, l'installation de clôtures et de voies de passage pour limiter l'accès du bétail aux cours d'eau et l'installation de systèmes d'égout privés.

Les subventions accordées pendant les dix années du programme, soit entre le 1^{er} septembre 1991 et le 31 août 2001, totaliseront 57 millions de dollars. La gestion du programme est confiée aux offices de protection de la nature qui y participent.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DU PROGRAMME?

Le programme vise à améliorer la qualité des eaux de surface grâce à une meilleure gestion des polluants d'origine rurale, l'objectif étant de réduire le nombre de plages fermées à la baignade chaque été.

En voici les modalités :

1. Les offices de protection de la nature mettent au point un plan de dépollution quinquennal pour certains secteurs placés sous leur tutelle.
2. Les offices reçoivent des subventions du Ministère leur permettant de gérer leur programme, d'encourager la conservation, de faire des démonstrations sur les fermes et d'effectuer une surveillance de la qualité de l'eau.

3. Par l'intermédiaire des offices, le Ministère accorde des subventions :

- aux agriculteurs qui construisent des clôtures et adoptent des méthodes culturelles conciliables avec l'environnement dans le cadre de leur plan d'amélioration de la qualité de l'eau (gestion du fumier, utilisation judicieuse des engrais, etc.);
- aux résidents de localités rurales qui réparent les installations d'égout défectueuses ou qui en construisent de nouvelles.

4. Des comités locaux revoient les plans d'amélioration de la qualité de l'eau et étudient les demandes de subvention. Sont représentés au sein des comités locaux : l'office de protection de la nature de la localité, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, le bureau de santé local et l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario.

5. Le programme met l'accent sur la sensibilisation des populations rurales et sur la transmission du savoir et des techniques de pointe au moyen de feuillets d'information, d'inspections, de visites guidées et de démonstrations.

LE PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Les participants doivent élaborer un plan dans lequel ils décrivent les mesures qu'ils prendront pour résoudre certains problèmes de pollution de l'eau. Le plan doit mentionner :

- les installations qui existent déjà et la nature des problèmes à résoudre;
- les méthodes agricoles utilisées et les structures qui existent déjà;
- l'origine des polluants et la façon dont ils s'introduisent dans l'eau;
- les effets sur l'environnement des polluants et des méthodes citées;
- les solutions de remplacement;
- les améliorations possibles.

AIDE FINANCIÈRE

Voici le barème des subventions accordées pour la mise en oeuvre des plans d'amélioration de la qualité de l'eau. Une propriété peut être admissible à une subvention dans chaque catégorie.

PROJETS ADMISSIBLES	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION MAXIMALE
RESTRICTION DE L'ACCÈS DU BÉTAIL À UN PLAN D'EAU	75 %	10 000 \$
AIRES D'ENTREPOSAGE DU FUMIER	50 %	12 000 \$
SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES EAUX DE LAVAGE DES LAITIÈRES	50 %	5 000 \$
INSTALLATIONS D'ÉGOUT PRIVÉES	50 %	2 000 \$

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Les offices de protection de la nature ne participent pas tous au programme. Communiquez avec l'office de votre localité pour savoir si votre propriété se trouve dans un secteur admissible.
2. Demandez à l'office de votre localité de vous faire parvenir de l'information sur le programme.
3. Élaborez votre plan d'amélioration de la qualité de l'eau.
4. Vous recevrez la visite d'un agent local qui décidera si votre projet est admissible à une subvention.

**OFFICES DE PROTECTION DE LA NATURE
PARTICIPANT AU PROGRAMME DE
DÉPOLLUTION DES PLAGES RURALES**

Ausable-Bayfield	(519) 235-2610
Ruisseau Catfish	(519) 773-8037
Vallée de la rivière Credit	(905) 670-1615
Région d'Essex	(519) 776-5209
Région de Ganaraska	(905) 885-8173
Rivière Grand	(519) 621-2761
Grey-Sauble	(519) 376-3076
Région de Halton	(905) 336-1158
Kettle Creek	(519) 631-1270
Région du lac Simcoe	(905) 895-1281
Région de Long Point	(519) 428-4623
Vallée de la rivière	
Lower Thames	(519) 354-7310
Rivière Lower Trent	(613) 394-4829
Vallée de la rivière	
Maitland	(519) 335-3557
Communauté urbaine	
de Toronto	(416) 661-6600
Vallée de la rivière	
Mississippi	(613) 259-2421
Rivière Moira	(613) 968-3434
Région de Napanee	(613) 354-3312
Péninsule du Niagara	(905) 227-1013
Région d'Otonabee	(705) 745-5791
Région Prince Edward	(613) 476-7408
Région de Raisin	(613) 528-4823
Vallée de la rivière Rideau	(613) 692-3571
Vallée de la rivière Saugeen	(519) 364-1255
Rivière South Nation	(613) 984-2949
Région de St. Clair	(519) 245-3710
Plan de Severn Sound	(705) 526-7809
Rivière Upper Thames	(519) 451-2800
Vallée de la rivière	
Nottawasaga	(705) 424-7452 (avril 1995)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus de précisions sur le *Programme de dépollution des plages rurales*, prière de communiquer avec le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, au 1-800-563-2872.

